

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	36 (1979)
Heft:	4
 Artikel:	Un mariage difficile ou les problèmes de relation médecine : mass média
Autor:	Jenoure, Peter
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-997245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un mariage difficile ou les problèmes de relation médecine – mass média

Dr med. Peter Jenoure
«Sport information»

début de la saison par le sportif, déclaration autorisant dans certaines situations de blessure, d'accident ou de maladie, la publication de communiqués à l'intention des mass média. Et bien entendu, ce document, qui est renouvelé chaque année, a valeur légale. Il annule par conséquent les effets du paragraphe précédent, sauf si l'athlète le désire expressément, ce qui introduit une complication supplémentaire: et si le blessé n'est plus en mesure d'exprimer cette réserve?

Dans un précédent billet, je relatais la situation de la médecine du sport en Suisse, et du nombre relativement petit des adhérents à cette si importante discipline médicale, même si elle n'est pas reconnue. Cette remarque est d'importance, car lors d'une hospitalisation extraordinaire d'une de nos vedettes sportives, il y aura presque toujours plusieurs médecins concernés; la probabilité que certains d'entre eux soient des médecins du sport est extrêmement faible, voire nulle, et en général, seul le médecin de fédération du sportif concerné est ou a déjà été sensibilisé avec ces problèmes si particuliers. Voyons donc comment les choses se passent effectivement dans la pratique.

Dans la majorité des cas, l'accident, qu'il soit de sport ou de circulation, survient sans que le médecin de fédération soit dans les parages. Le patient suit donc la filière habituelle qui le conduit dans un hôpital où il est pris en charge par l'équipe médicale du lieu. Par cela, il devient l'objet de leur responsabilité. Mais je le répète, il sera rare qu'un membre de cette équipe médicale ait une quelconque expérience dans les rapports avec la presse. Si donc le patient est connu, son destin va automatiquement attirer l'intérêt des professionnels de l'information, et avant qu'on n'ait le temps de prendre des dispositions spéciales, le téléphone ne cessera de sonner, la réception sera prise d'assaut. Que faire? Réflexe numéro un: sauvegarder le secret médical, et surtout, continuer son travail, d'où la célèbre réponse: «Non, le docteur ne peut pas être dérangé!»

Tout aussi rapidement, le médecin de fédération sera averti par un fonctionnaire, un entraîneur ou un autre proche du blessé. Inquiet, il fera valoir son titre et sa fonction pour se renseigner en toute bonne foi, et généralement, ces privilégiés fonctionneront assez bien.

Il pourra ainsi savoir assez précisément de quoi il retourne et informer ainsi sérieusement les membres de la famille, les fonctionnaires de la fédération. Mais à quel prix! Il sera vite lui aussi débordé d'appels téléphoniques, de visites pour des interviews, et ceci au dépend de son travail bien entendu. Comment peut-il donc se protéger?

A froid, il semblerait logique que la publication d'un communiqué de presse diffusé ensuite par une agence fasse l'affaire. Illusion. La nature même du communiqué, texte assez court, précis, au vocabulaire adapté au grand public, le rend insuffisant aux yeux de plusieurs informateurs qui aimeraient trouver des réponses particulières «aux questions que se posent leurs lecteurs», et qui ne se trouvent évidemment pas dans le texte médical. Et de recommencer les appels aux divers médecins et membres de la famille, livrés sans défense ou presque à ces assauts! Et cela continue les jours suivants, on aimerait maintenant connaître l'évolution du cas, le pronostic final, la date de la reprise de la compétition et je ne sais quoi encore.

Un problème supplémentaire est posé par le fait que le médecin de fédération est lui-même tributaire des informations que les médecins traitants veulent bien lui donner. Or, je le répète, le médecin traitant porte la responsabilité du traitement et peut également décider de la politique d'information qu'il veut adopter. La politesse minimale veut que le médecin de fédération se plie à cette politique, avec en plus que pratiquement il n'a absolument pas les moyens de la changer. Et lorsque le médecin traitant à la correction d'informer le médecin du sport, celui-ci est moralement tenu à respecter le silence. Un poids de plus, par conséquent!

On a souvent évoqué la possibilité d'organiser aussi des conférences de presse, à intervalles réguliers. Certes, sur le papier, l'idée semble judicieuse, mais serait-ce la solution? Je ne le crois pas, car d'une part, le temps des médecins est précieux, il y a d'autres malades à soigner, malades, qui, même moins célèbres, ont le même droit à des bons soins, d'autre part, les besoins des journalistes dans le temps sont fort différents, ce qui ne diminuerait en rien la fréquence des téléphones et des entrevues.

Que faire donc? Je l'ai dit, je n'ai pas de recettes miracle malgré le fait que j'ai été, oh combien, impliqué plusieurs fois maintenant dans de telles situations. Le réalisme minimum veut que l'on renonce à vouloir changer le caractère (souvent pas facile) des médecins et des journalistes. L'idée de s'asseoir autour d'une même table pour discuter à fond le point de vue des deux parties en présence me paraît souhaitable, mais qui prendra l'initiative? Et les conclusions d'un tel tête-à-tête seraient-elles respectées ensuite dans la pratique par des gens qui tiennent tant au libre arbitre? Poser la question, c'est presque y répondre, et le doute qui me saisit me pousse à souhaiter, pour cela aussi, que nos athlètes restent protégés de tels accidents. Une façon humanitaire d'appliquer la politique de l'autruche!

Le tragique accident de circulation de notre charmante championne de ski Lise-Marie More rod a montré une fois encore avec acuité les difficultés qui peuvent surgir entre les médecins et les journalistes en de telles occasions, et il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts avant qu'une solution idéale soit trouvée.

Ce n'est donc pas ce court article qui aura la

prétexte d'apporter une réponse toute faite,

mais il aimerait rappeler à tous ceux que cela

peut concerner la complexité des faits et l'intrication des éléments. Et comme il relate des

événements vécus intimement par l'auteur, son

caractère d'authenticité est garanti.

Tout d'abord, il faut remettre en mémoire l'existence d'un monument médical indiscutable, le secret professionnel. Mais qu'on se le dise, le secret professionnel n'est pas uniquement un stratagème médical permettant de ne pas répondre au sujet d'un malade à n'importe qui, mais bien un moyen de défense de ce que l'on appelle l'intimité ou la sphère privée du patient. Et comme le non-respect de ce secret est punissable, même pour le médecin d'un sportif de pointe, il vaut mieux ne pas trop jouer avec le feu.

Toutefois, il faut signaler ici l'introduction dans certains milieux sportifs – dont la Fédération suisse de ski – d'une déclaration signée avant le